

République Française
Département de l'Isère

Commune de JARCIEU

Séance publique du Conseil Municipal en date du 27 Avril 2021.

L'an deux mille vingt et un le vingt sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Seyve-Buisset, sous la présidence de Yann BERHAULT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 20 Avril 2021

PRESENTS : M. BERHAULT Yann, M. GIRAUD Stéphane, Mme VILLARD Isabelle, M. LACHISE Samuel, Mme CHANAUX Claudine, M BENOIT François, Mme BOUZON Vanessa, M. GERMAIN Eric, M. HELLY Jean-Luc, Mme MOTTIN Noémie et Mme VANDERGHEYSNT Julie.

EXCUSÉS : Mme DE GEA Paulette, M. FROGER Eric

Avait donné procuration : Néant

ABSENT : M. GENEVE Bastien, qui est arrivée en cours de réunion.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme VILLARD Isabelle

Lecture du compte rendu du précédent conseil municipal.

Signatures.

1) Indemnisation de la société SHCB - crise sanitaire COVID- 19 mars et avril 2020

Monsieur le Maire nous rappelle les courriers des 4 et 15 Mai 2020 provenant du prestataire de fournitures des repas de la cantine scolaire, la société SHCB, pour une demande d'indemnisation d'une partie des couts supportés en l'absence de commande de repas durant le plan sanitaire COVID 19 de Mars et Avril 2020.

La Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 promulguée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et plus précisément l'article : 6.3 : « lorsque survient un événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnités. »

Après échange avec la Société SHCB un accord a été trouvé sur le montant de l'indemnité liés à la première période de crise sanitaire dû au COVID-19, Monsieur le Maire, donne lecture du nouveau courrier en date du 5 Mars 2021 notifiant le détail de la négociation arrivant à une indemnité de 829, 84 €. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du courrier et après en avoir délibéré à 11 voix Pour, 0 Voix Contre et 1 Abstention, décide d'accorder une indemnisation d'un montant de 829,84 € à la société SHCB liés à la première crise sanitaire dû au COVID-19 de Mars et Avril 2020.

Une délibération est prise en ce sens n° 20-2021

2) **Convention Centre Aqualib'Année 2021**

Monsieur le Maire nous informe que les élèves des classes de Grande Section, CP et CE1 doivent dans le cadre du programme scolaire faire des séances d'enseignement à la natation, soit 10 séances.

Monsieur le Maire propose une convention avec la Communauté de Communes de Bièvre Isère pour l'utilisation du Centre Aqualib' situé à La Côte St André pour les 10 séances d'enseignement à la natation au tarif de 3.69 € par élève et par séance.

Les effectifs sont les suivants : 11 Grande Section – 20 CP et 20 CE1

Le Coût pour la Commune s'élèverait à 1 881.90 €

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du Centre Aqualib pour 10 séances d'enseignement à la natation pour les élèves de GS – CP et CE1 avec la Communauté de Communes de Bièvre Isère

Une délibération est prise en ce sens n° 21-2021

3) **Révision droit de place marché hebdomadaire**

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération n° 34-2017 du 12 avril 2017 fixant le droit de place lié aux activités économiques.

Il rappelle que le tarif pour la vente ambulante pour le marché du samedi matin était fixé à 35 € par an pour une présence tous les samedis matin et 2,5 € par jour de présence pour les marchands occasionnels.

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de la vente ambulante pour le marché du samedi matin et propose :

- 60 € par an pour une présence tous les samedis matin payable en fin d'année civile
- 5 € par jour de présence pour les marchands occasionnels payable sur place

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la révision des tarifs de la vente ambulante pour le marché du samedi matin et dit que les tarifs appliqués à compter du 1^{er} juin 2021 seront les suivants :

- 60 € par an pour une présence tous les samedis matin payable en fin d'année civile
- 5 € par jour de présence pour les marchands occasionnels payable sur place

Une délibération est prise en ce sens n° 22-2021.

19H51 : Arrivée de monsieur Bastien GENEVE qui à partir de cet instant prendra part aux différents débats.

4) Approbation règlement intérieur du marché hebdomadaire de la commune de Jarcieu

Monsieur le Maire nous informe que le marché hebdomadaire de la Commune a lieu le samedi matin depuis plus de 30 ans.

Il rappelle la délibération N° 22-2021 du 27 avril 2021 fixant le droit de place du marché hebdomadaire.

Il propose de mettre en place un règlement intérieur afin de réglementer la gestion, le stationnement, l'inscription, l'attribution des emplacements, l'hygiène et la sécurité et le droit de place (règlement ci-joint la délibération)

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte le règlement intérieur du marché hebdomadaire, annexé à la présente délibération, à compter du 1^{er} Juin 2021.

Une délibération est prise en ce sens n°23-2021.

5) Convention relative à la scolarisation des enfants domiciliés dans une autre commune

Monsieur le Maire nous informe qu'actuellement plusieurs enfants de l'école communale sont domiciliés hors de notre commune.

Monsieur le Maire nous rappelle l'information de l'Inspection Académique de Grenoble qu'à compter de la rentrée scolaire 2011, ces enfants ne sont plus comptabilisés dans les effectifs pour la prochaine rentrée. Afin que l'Inspection Académique comptabilise les enfants extérieurs à la Commune, il y a lieu de passer une convention avec la Commune de l'enfant à scolariser.

Une demande de M et Mme CHENU Jérémy, domiciliés à SONNAY, a été faite pour leur fille Sarah et Monsieur le Maire propose une convention avec la Commune de SONNAY afin de scolariser leur fille.

Une délibération est prise en ce sens n°24-2021.

Et une seconde famille a fait la demande M ESPAZE Mickaël et Mme RUIZ Jessica, domiciliés à EPINOUBE, pour leur fils Elie. Monsieur le Maire propose une convention avec la Commune d'EPINOUBE afin de scolariser leur fils.

Une délibération est prise en ce sens n°25-2021

6) Finances

1) Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal soussigné, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote afin d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT

DIMINUTION DES CREDITS- 86.00 €

Chapitre 022 – Cpte 22 – Dépenses Imprévues- 86.00 €

AUGMENTATION DES CREDITS + 86.00 €

Chapitre 65 – Cpte 657441 – Subvention Groupement Collectivités... + 86.00 €

Une délibération est prise en ce sens n°26-2021.

2) Décision Modificative n°2

Après contrôle du budget primitif par la trésorerie de Roussillon, des anomalies ont été notifiées et doivent être corrigées.

Le Conseil Municipal soussigné, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote afin d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT

DIMINUTION DES CREDITS

RECETTES

Opération 101 – Chapitre 041 - Cpte 1321 – Subvention Etat..... - 250 000.00 €

Opération 101 – Chapitre 041 - Cpte 1323 – Subvention Département.....- 648 617.00 €

OPFI – Chapitre 16 – Compte 1641 – Emprunts – 514 168.00 €

DEPENSES

Opération 102 – Chapitre 040 - Cpte 2138 – Autres Constructions.....- 11 650.00 €

Opération 103 – Chapitre 041 - Cpte 2182 – Matériel de Transport- 14 000.00 €

AUGMENTATION DES CREDITS

RECETTES

Opération 101 – Chapitre 13 - Cpte 1321 – Subvention Etat+ 250 000.00 €

Opération 101 – Chapitre 13 - Cpte 1323 – Subvention Département+ 648 617.00 €

Opération 101 – Chapitre 16 – Compte 1641 – Emprunts + 514 168.00 €

DEPENSES

Opération 102 – Chapitre 21 - Cpte 2138 – Autres Constructions+ 11 650.00 €

Opération 103 – Chapitre 21- Cpte 2182 – Matériel de Transport+ 14 000.00 €

Une délibération est prise en ce sens n°27-2021.

7) Renouvellement du contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 60 000 euros auprès du crédit agricole mutuel centre-est.

Monsieur le Maire nous informe que la ligne de trésorerie actuelle (N° 00003349395) d'un montant de 60 000 € (Soixante Mille Euros) auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est arrive à échéance le 07 Juin 2020. Capital à rembourser : 0 €

Propose de renouveler la ligne de trésorerie et nous expose la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, a pris les décisions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Jarcieu décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est une ouverture de crédit d'un montant maximum de 60 000 € (Soixante mille Euros) dans les conditions suivantes :

Montant : 60 000 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêts : Variable sur E3M + marge 0.00 % soit à titre indicatif 0.80 % modifiable chaque mois

Commission de réservation : 380 €

Type d'amortissement : Capital In Fine

Périodicité des intérêts : Intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dures, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est.

Une délibération est prise en ce sens n°28-2021.

8) **Demande subvention au fond interministériel prévention délinquance**

La commune pourra solliciter l'Etat afin d'obtenir une subvention pour l'installation d'un dispositif de sécurisation anti-intrusion et de sécurisation volumétrique. Le devis est en cours de réalisation, une délibération sera prise ultérieurement.

9) **Questions diverses :**

a) **Assainissement.**

Les services d'E.B.E.R. ont du intervenir plusieurs fois dans la commune sur la rue des métiers et au lotissement le clos des cèdres ces dernières semaines. Les évacuations sont régulièrement bouchées par des lingettes nettoyantes jetées dans les WC.

L'agent communal, va faire une campagne de sensibilisation en se rendant au domicile des habitations concernées.

b) **Rencontre la société ID VERDE.**

Messieurs GIRAUD Stéphane, BENOIT François et HELLY Jean-Luc vont rencontrer la société ID VERDE le jeudi 29 avril prochain afin de poursuivre l'avancement du projet city stade.

c) **Destruction de la maison VARLOUD**

Monsieur le Maire nous informe que la démolition de la maison VARLOUD débutera jeudi 29 avril prochain.

Il indique qu'il faudra repenser cet espace. Une réflexion sur le bâtiment de la poste est aussi à faire.

d) **Terrain ZE 111**

Il s'agit d'un terrain non constructible et en zone protégée. L'ensemble du conseil municipal réfléchit à l'utilisation d'une partie de cette parcelle pour la création d'un circuit vélo cross.

Sur l'autre partie, une étude pour la mise en place d'un service de récupération des déchets verts (broyeur végétaux) est à l'étude.

e) **Conseil Municipal des jeunes**

Monsieur LACHISE Samuel, nous informe que faute d'inscription et de candidature, le conseil municipal des jeunes est reporté à une date ultérieure.

f) **Cinéma plein air**

Monsieur LACHISE Samuel nous informe que si les conditions sanitaires sont favorables une séance de cinéma plein air, sera programmé l'été prochain en collaboration avec le CIB cette activité sera proposée au conscrits.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mardi 25 Mai 2021 à 19 h 15.

SIGNATURES

BERHAULT Yann

GIRAUD Stéphane

VILLARD Isabelle

LACHISE Samuel

CHANAUX Claudine

BENOIT François

BOUZON Vanessa

CHENU Mallory

DE GEA Paulette

EXCUSEE XXXX

FROGER Eric

GENEVE Bastien

GERMAIN Eric

ABSENT XXXX

HELLY Jean-Luc

MOTTIN Noémie

VANDERGHEYNST Julie